

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE POUR LE TRAITEMENT  
DES DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILES RESIDUELS  
DU STEPHANOIS ET DU MONTBRISONNAIS**

**Extrait du registre des délibérations**

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2020 A 10h00**

**DELIBERATION N° 2020/16**

**PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS –  
DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

Le comité syndical a été convoqué le 11 décembre 2020

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix délibératives : 15

Délibération affichée le :

**Membres titulaires présents :**

Madame et Messieurs Philippe ARIES, Fabrice BOUCHUT, Bernard CHAVEROT, Pierre DREVET, François DRIOL, Julien DUCHE, Joël EPINAT, Pierre GIRAUD, Christian JULIEN, Nicole PEYCELON, Jean-François RASCLE, Georges ROCHETTE, Alain VIRICEL, Patrick WETTA

**Membres titulaires absents représentés :**

Monsieur Yannick JARDIN représenté par Monsieur René CHAVAS

**Membres titulaires absents excusés : /**

**Membres suppléants présents : /**

**Pouvoirs : /**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Julien DUCHE

---

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2020**

**PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS –  
DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

En application de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), la Région exerce la compétence relative à l'élaboration et au suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Dans ce cadre, et conformément à l'article R541-21 du code de l'environnement, elle a créé la Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi (CCES) du plan.

Cette Commission compte 180 membres répartis au sein de 8 collèges (Collectivités planificatrices, Etat et organismes publics, Collectivités en charge de la collecte et du traitement des déchets, Chambres consulaires et Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), Producteurs de déchets et organisations professionnelles, Opérateurs des déchets et organisations professionnelles, Eco-organismes agréés, Associations agréées environnement et autres associations).

Le PRPGD a été approuvé en décembre 2019, et intégré au Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

La CCES assure le suivi du PRPGD ; elle examine les travaux qui sont menés par la Région et ses partenaires. En particulier, la Région lui présente annuellement un rapport relatif à la mise en œuvre du Plan contenant d'une part, le recensement des installations de gestion des déchets autorisées, enregistrées ou ayant un récépissé de déclaration depuis l'approbation du plan et d'autre part, le suivi des indicateurs définis par le plan.

Le SYDEMER est représenté au sein de la CCES par deux élus, un titulaire et un suppléant, au titre du collège n°3 Collectivités en charge de la collecte et du traitement.

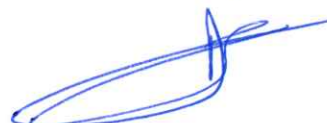
Aussi, il est proposé de désigner un titulaire et un suppléant chargés de participer à cette instance.

◆◆◆

**Le comité syndical, après avoir délibéré, désigne Monsieur Bernard CHAVEROT comme représentant titulaire et Monsieur Pierre DREVET comme représentant suppléant pour siéger au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.**

**Mis aux voix ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



François DRIOL